

Fadila Laanan sur la sellette dans l'affaire de la haute école Lucia De Brouckère

■ La direction de l'école qu'elle a écartée fin décembre a introduit un recours auprès du Conseil d'Etat.

Le dossier, bancal à tous les étages, prend une tournure inquiétante. Dernière information en date : ce recours introduit il y a quelques jours par le collège de direction de la haute école Lucia de Brouckère auprès du Conseil d'Etat contre la décision de son pouvoir organisateur, la Commission communautaire française (Cocof), de l'éloigner des commandes de l'établissement. Pour rappel, quelques jours avant Noël, la ministre-Présidente de la Cocof, Fadila Laanan (PS), avait décidé d'écarter cette direction à la suite d'une injonction émise par le SPF Emploi.

Des vices de procédure dans le viseur

Il faut savoir que cette haute école bruxelloise qui forme dans des filières aussi variées que l'agronomie, l'économie, le pédagogique, la technique ou encore le paramédical est en proie à de nombreux problèmes depuis des années. En 2016, les étudiants y faisaient grève, dénonçant des conditions d'études "déplorables". En 2012 déjà, des plaintes avaient été déposées auprès de l'inspection du bien-être au travail tandis que la direction de l'époque avait été mise à l'écart pour dérapages budgétaires et illégalités. Fin décembre dernier, c'était donc au tour du nouveau collège de direction, chargé de redresser la situation depuis 2016, d'être écarté. Aujourd'hui, ce dernier conteste la manière dont cette décision "radicale" a été prise par son PO. "Même si l'écartement est une décision administrative et non disciplinaire, il est présenté comme une reconnaissance certaine de faits, au mépris de la présomption d'innocence. Plusieurs vices de procédure justifient que nous nous adressions au Conseil d'Etat", déclare anonymement un plaignant.

"La Cocof, notre PO, ne pouvait ignorer [...]"

Les relations entre la haute école et la Cocof -et donc avec la ministre- sont aujourd'hui délétères. Plusieurs témoignages épinglant "certains manquements" dans le chef du pouvoir organisateur nous sont parvenus. "Cela fait plus de cinq ans que des

cas de harcèlement sont dénoncés au sein de l'institution, avec trois directions différentes. Le PO affirme avoir mis en place un 'coach' mais on peut se demander ce que celui-ci a fait vu la situation actuelle, fustige l'un d'eux. La Cocof a insisté pour que la direction se focalise sur l'organisation. Cela a été fait mais au détriment de la pédagogie. Il me semble qu'elle ne pouvait ignorer ce qui se passait au sein de la haute école. Le cas échéant, cela montre un manque de compétence certain dans son chef."

Cette première affaire, désormais entre les mains de la justice administrative, en révèle une autre. Elle concerne l'ASBL Meurice Recherche et Développement, un centre de recherche appliquée historiquement rattaché à la haute école Lucia de Brouckère. Depuis le mois de mai 2017, certains s'affairent en coulisses à dénoncer "ce qui pourrait être un détournement de finances et d'agents de la Cocof destinés théoriquement à aider la haute école dans ses missions d'enseignement". Pour le dire autrement, ces personnes reprochent à l'ASBL Meurice R&D de profiter exclusivement des avantages financiers et autres que confère le rattachement à une haute école sans se soucier que les bénéfices des recherches soient affectés à la haute école. "Cette ASBL est pour nous une boîte noire", s'échauffe un plaignant. Ses administrateurs vivent en autarcie et ne rendent aucun compte à la haute école. Ce n'est pas acceptable."

Un député N-VA en guise d'intermédiaire

Un rapport d'audit réalisé par l'administration de la Cocof en juin 2017 et que "La Libre" a pu se procurer vient contrecarrer ces dénonciations. Ce document a été rédigé à la demande de la ministre Laanan dans le but de répondre à une interpellation formulée par le député bruxellois N-VA Johan Van den Driessche. Echanges de courriers électroniques à l'appui, le parlementaire a en effet joué un rôle d'intermédiaire, plus que de lanceur d'alerte donc, entre certains acteurs liés de près ou de loin à la haute école Lucia de Brouckère et le pouvoir organisateur de l'établissement.

Un rapport d'audit mais des irrégularités

Si le rapport en question met les points sur les "i" au sujet d'une série de doutes formulés sur certains principes de bonne gou-

vernance et de bonne gestion (comptabilités séparées entre l'ASBL et la haute école, propriété définie du matériel de recherche, statut des travailleurs, absence de concurrence déloyale avec des organismes financés par la Région de Bruxelles-Capitale, vérification des comptes, etc.), il met aussi en lumière certaines irrégularités qui viennent fragiliser la Cocof et, donc, la ministre-Présidente.

La convention qui lie la haute école et l'ASBL est obsolète depuis des années. Celle-ci date en effet de l'époque de l'Institut Meurice, devenu aujourd'hui une partie seulement de la haute école. Plus interpellant encore, aucun membre du collège de

direction de la haute école ne siège dans le conseil d'administration de l'ASBL et ce, alors que cette dernière est directement rattachée à l'institution. Selon nos informations, confirmées par l'administration de la Cocof et par le cabinet de la ministre Laanan, cette situation s'expliquerait par une impossibilité à mettre autour d'une même table le collège de direction de la haute école et le conseil d'administration de l'ASBL, tant les relations entre les deux parties seraient "exécrables". Les discussions sont donc au point mort... Reste à voir à présent quel sera le sort qui sera réservé in fine au collège de direction de la haute école.

Alice Dive

Depuis le mois de mai 2017, certains s'affairent en coulisses à dénoncer "ce qui pourrait être un détournement de finances et d'agents de la Cocof" au sein de l'ASBL Meurice R&D.